NUMERO 211 LETTRE D'INFORMATION DE NHPC 23 OCTOBRE 2024

NHPC et le MINEPIA signent une convention de partenariat





Echange de parapheurs entre le Directeur Général de NHPC et le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales et photo de famille

Un engagement pour accompagner les activités des pêcheurs et mareyeuses et préserver la biodiversité

NHPC et le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ont signé le 23 octobre 2024 une convention de partenariat relative à l'accompagnement des activités de pêche et d'aquaculture dans la zone du projet Nachtigal et au suivi de la stratégie de compensation des espèces piscicoles impactées par le projet.

La signature de cette convention de partenariat s'inscrit dans le cadre des engagements environnementaux et sociaux pris par NHPC dans le cadre de son Plan de Gestion Environnementale et Sociale, en vue de restaurer les moyens d'existence des personnes affectées par le projet Nachtigal et de préserver la biodiversité aquatique. Elle fait suite à la validation du plan d'aménagement de la pêcherie de Nachtigal.

A travers cette convention, NHPC et le MINEPIA se sont engagés à collaborer de manière concertée et efficace dans l'implémentation de l'ensemble des mesures et des actions prévues dans ce plan.

A propos du plan d'aménagement de la pêcherie de Nachtigal

Elaboré à l'issue d'une étude et validé sur le plan national par le MINEPIA en juin 2023, le plan d'aménagement de la pêcherie de Nachtigal vise la restauration des moyens d'existence des pêcheurs et mareyeuses affectés par le projet Nachtigal, et la gouvernance de la ressource halieutique dans la retenue d'eau créée.

Ce plan comprend entre autres la création d'une zone de pêche dans la retenue du barrage de Nachtigal, la construction d'un débarcadère, la structuration et la formalisation des pêcheurs et mareyeuses en coopératives de pêche et des formations d'une part aux techniques de pêche adaptées à la retenue à l'attention des pêcheurs devant être réinstallés, et d'autre part aux techniques modernes de transformation du poisson à l'attention des mareyeuses.

Sa mise en œuvre a démarré en 2024 et devrait bénéficier à plus de 200 personnes.